

ASSOCIATION DES TRAUMATISES CRÂNIENS ET LEURS FAMILLES DE LA REGION CENTRE



PROJET ASSOCIATIF

2021-2026

ATCF région Centre

Association loi de 1901, à but non lucratif

Siège social :

EAM Résidence Algira

2 rue Algira

36190 ORSENNES

Secrétariat-Accueil contact téléphonique : 02 / 54 / 01 / 61 / 01

Site Web : www.fam-algira.com

Sommaire

👉 Pourquoi un nouveau projet associatif ? Le mot du président	Page 2
👉 Histoire de l'Association AFTC Centre	Page 3
👉 Création du FAM Résidence Algira	Page 3
👉 L'ouverture du FAM Résidence Algira	Page 4
👉 Les valeurs de l'association	Page 4
👉 Nos missions	Page 5
👉 Le public bénéficiaire	Page 6
👉 L'organisation	Page 6
👉 Le bilan du projet associatif 2015-2020 : Etat des lieux-diagnostic	Page 7
👉 Les axes stratégiques du projet associatif	Page 8
1. Actions en direction des familles	Page 8
2. Actions en direction des personnes accueillies	Page 8
3. Actions en direction des professionnels de l'EAM Résidence Algira	Page 9
4. Actions en direction des partenaires	Page 9
👉 Les axes de progrès à poursuivre, les axes de développement	Page 10

Pourquoi un nouveau projet associatif ? Le mot du président

Notre association existe depuis presque quarante ans. Créée par des familles concernées, elle a permis l'ouverture du Foyer d'accueil médicalisé (FAM/EAM) « Résidence Algira » qui accueille depuis 2002 à Orsennes des personnes victimes de traumatismes crâniens et/ou de lésions cérébrales acquises.

Notre projet associatif élaboré en 2015 arrivant à son terme, nous avons décidé d'élaborer un nouveau projet associatif, document couvrant la période de 2021 à 2026.

Nous allons redéfinir les axes sur lesquels nous souhaitons fonder notre action pour les prochaines années en vue d'offrir un service de qualité optimale aux personnes accueillies et à leurs familles.

Les administrateurs et les professionnels se sont mobilisés pour mener une réflexion sur l'association, sur son environnement, sur l'évolution du public accueillis et sur la manière de répondre au mieux à ces nouvelles attentes. Mais la crise sanitaire qui sévit depuis près de trois ans n'a pas permis de réaliser un travail collaboratif aussi intense que nous le souhaitons. Néanmoins, nous avons pu maintenir une journée associative en septembre 2022 qui a rassemblé les résidents, les familles, le personnel, les administrateurs et les partenaires. Ceux-ci ont pu échanger au cours d'ateliers sur le thème de l'inclusion après des interventions très appréciées.

Ce projet qui se veut être un document de référence, transcrit la synthèse de nos travaux et présente les orientations stratégiques de notre association pour les cinq prochaines années. Il s'efforce de prendre en compte les enjeux actuels en matière de politiques sociales avec la volonté de favoriser la continuité des parcours de vies, la dynamique de l'inclusion et les coopérations territoriales. Il traduit de manière condensée notre volonté de maintenir et de renforcer le cap à suivre en portant l'ambition d'offrir un service de qualité à chaque personne accompagnée dans notre établissement.

Je terminerai ce propos par une citation de Charles GARDOU extrait de son livre "La société inclusive, parlons-en !" : « Il n'y a pas de vie minuscule », ce qui nous éclaire un peu plus sur le sujet « Être inclusif n'est donc pas faire de l'inclusion, pour corriger a posteriori les dommages des iniquités, des catégorisations et des ostracismes. C'est redéfinir et redonner sens à la vie sociale dans la maison commune, en admettant, que chacun est légataire de ce que la société a de plus précieux ; que l'humanité est une infinité de configurations de vie et une mosaïque d'étrangetés ; que la fragilité et la modestie ne sont pas synonymes de petitesse ; qu'il ne suffit pas aux hommes de venir au monde et que, jusque dans leurs plus secrets replis, ils désirent se sentir exister ; que l'équité et la liberté constituent le ciment d'une communauté humaine ».

Philippe Cottin, président



L'histoire de l'ATCF région Centre

Jusqu'en 1985 : Des familles bien seules dans leurs difficultés

A cette époque, le nombre de traumatisés crâniens graves survivant à leur accident ne cessait de croître en raison de l'amélioration des filières de soins d'urgence et des progrès de la réanimation. Des familles de plus en plus nombreuses se trouvaient totalement désemparées par la singularité des séquelles de leurs proches.

Il est un fait que la plupart des personnes, même si elles sont autonomes dans les actes élémentaires de la vie quotidienne, sont en grande difficulté pour accéder à une autonomie sociale.

Un accompagnement adapté se révèle indispensable dans tous les cas, sous peine de voir la personne se désocialiser progressivement. Les familles confrontées à des proches atteints de troubles sévères du comportement expriment leurs incapacités à les accompagner, elles s'épuisent et risquent de s'isoler avec leur proche. Soumise à une pression psychologique insupportable, la cellule familiale parfois éclate.

1985-1989 : Création et multiplication des associations familiales

La première Association de Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) a vu le jour en 1985 à Bordeaux ; elle a été créée par un groupe de familles de blessés sous l'impulsion de deux médecins spécialistes du CHU : le professeur François Cohadon (Neurochirurgien) et le docteur Edwige Richer (Neurotraumatologue et rééducatrice fonctionnelle).

En 1986 (10 octobre) M. Mondain-Monval devient le premier Président de l'Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens (UNAFTC).

En 1989 on compte 13 AFTC, rassemblées autour de l'Union nationale UNAFTC.

En 1986, à l'initiative du docteur C. PHELINE, Neurochirurgien au CHRO, une association se crée à Orléans pour la région Centre : l'ATCF Centre (Association des Traumatisés Crâniens et leur Famille)

Elle est officialisée à la préfecture d'Orléans le 17 avril 1987.

Elle se fixe pour but la création d'un foyer de vie adapté dans la région.

1995-1996 L'implication de l'Etat dans la prise en charge des cérébro-lésés

Dans les années 1990, les pouvoirs publics, les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux se mobilisent et tentent de mettre en œuvre des dispositifs adaptés.

En 1995 paraît le premier rapport sur la spécificité du traumatisme crânien.

L'Etat met en place un plan d'action programmé sur 5 ans (1996-2000).

Le gouvernement flèche des financements spécifiques (circulaire DS/DE/DSS n° 96-428 du 4 juillet 1996) pour les établissements accueillant des personnes victimes d'un traumatisme crânien, en insistant sur la nécessité de privilégier l'insertion sociale et professionnelle de ces blessés.

Les FAM (foyers d'accueil médicalisé) sont mis en place par la circulaire n°86-6 du 14 février 1986. Cette circulaire fixe leurs missions et confère une importance particulière à leur implantation, celle-ci devant permettre une ouverture à la vie sociale.

La création du FAM Résidence ALGIRA

Le choix de la commune d'Orsennes

C'est dans ce contexte favorable qu'ont lieu les premiers contacts entre le Président de l'ATCF Centre, les élus et les acteurs locaux de la commune d'Orsennes. Ces derniers ont pris l'initiative de se rapprocher de l'association et proposent de lui offrir un terrain de 12 000m² contre le franc symbolique et l'opportunité d'embauche. Un comité de pilotage du projet est mis en place.

L'association décide du type de structure, ce sera un **Foyer à Double Tarification (FDT)**, établissement dit alors « à caractère expérimental » : le volet « hébergement » est pris en charge par le Département, le volet « Soins » par l'Etat (assurance maladie) par le biais de la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales).

L'ouverture du FAM Résidence ALGIRA : le 15 avril 2002

Le FAM Résidence Algira est l'un des 10 premiers à ouvrir sur le territoire français.

2002 : La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale transforme la dénomination des Foyer à Double Tarification (FDT) en **Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)**.



2003 : Suite à l'ouverture de l'établissement, l'association va modifier ses statuts, ramener son siège social dans l'Indre et se centrer dans un premier temps sur la gestion de l'établissement. Elle gardera son nom. L'association orléanaise deviendra l'AFTC Centre pour objet la défense des intérêts des personnes traumatisés crâniens et leurs familles.

2012 : Une crise majeure dans la gestion de l'établissement aboutit au licenciement du directeur et la non-réélection du Président de l'Association.

L'Association revoit ses statuts, change son organisation, sa gouvernance, et devient **ATCF Région Centre**.

2017 : Par la réforme engagée par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées : les FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé) deviennent des **EAM (Etablissements d'Accueil Médicalisé)**.

Les valeurs de l'association

LES PRINCIPES FONDATEURS

Les valeurs qui nourrissent notre engagement associatif s'inspirent de valeurs morales et profondes qui s'expriment dans un grand respect de l'humanité et de l'intégrité de chacun.

Elles respectent la réglementation actuelle :

- la loi du 2 janvier 2002 sur les droits fondamentaux de la personne en situation de handicap et sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui affirme :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

Nos valeurs s'articulent avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », un parcours sans rupture, une prise en charge et un accompagnement innovant et s'inscrit dans le cadre d'un processus de transformation de l'offre sociale et médico-sociale en cours de déploiement depuis plusieurs années.

Le Conseil de l'Europe reconnaît le principe fondamental selon lequel **« la société a le devoir envers tous ses membres de faire en sorte que les effets du handicap soient réduits au minimum en agissant en faveur de modes de vie sains, d'environnements plus sûrs, de soins de santé appropriés, de la réadaptation et de la solidarité sociale »**.

Depuis l'ouverture de l'établissement, l'association s'est engagée avec celui-ci à promouvoir la bientraitance et à prévenir tout acte de maltraitance. La bientraitance est une démarche globale de prise en charge de la personne accompagnée et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance.

LES VALEURS QUE NOUS DEFENDONS

Nos valeurs se fondent sur un esprit d'humanisme, de tolérance, d'ouverture et d'échange.

- 🌸 Toute personne cérébro-lésée a droit comme tout un chacun au respect, à l'attention, sans distinction d'âge, d'origine, de convictions, de situation sociale ;
- 🌸 Toute personne cérébro-lésée dans sa globalité, sa singularité doit pouvoir bénéficier d'une aide adaptée, ayant pour but son bien-être, son épanouissement personnel, dans un lieu adapté à ses besoins ;
- 🌸 Toute personne cérébro-lésée doit pouvoir construire, avec l'aide des personnels qui la prennent en charge et le soutien de sa famille, un projet de vie personnalisé et retrouver une place dans la société comme citoyen à part entière ;
- 🌸 L'autodétermination des personnes en situation de handicap (RBP HAS 5 juillet 2022)
L'autodétermination renvoie au fait que la personne soit actrice de sa vie. C'est exercer le droit propre à chaque individu de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe tout au long de la vie de la personne. L'autodétermination est un levier essentiel de la construction identitaire de chacun d'entre nous et donne sens à la notion de citoyenneté de droit.

NOS ENGAGEMENTS

L'ATCF Région Centre s'inscrit comme actrice d'une politique de parcours sans rupture pour les personnes accompagnées au sein de l'établissement. C'est la raison pour laquelle, elle veille constamment à être en mesure de proposer des réponses proportionnées, appropriées et progressives aux situations rencontrées.

Consciente du risque d'isolement social généré par les situations de handicap, l'ATCF région Centre favorise toute immersion dans le milieu familial et ordinaire à la mesure des capacités de chaque personne accompagnée et en cohérence avec son projet de vie.

- Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance ;
- Veiller au respect des statuts et des textes fondateurs, assurer leur authentique adaptation ;
- Rappeler les principes et valeurs sur lesquels l'Association a fondé son existence ;
- Soutenir les familles ;
- Sensibiliser la société civile à la cérébro-lésion acquise, aux conséquences pour les victimes et à leurs proches.
- Veiller à leur conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Inscription dans une logique d'appel à projet (AAP) et d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Encourager tous les intervenants (bénévoles, partenaires, dirigeants et professionnels) à développer des pratiques permettant l'amélioration continue de la qualité des services rendus ;
- Créer les conditions d'échanges entre les professionnels et l'association ;
- Favoriser la qualité de vie au travail (formations, informations, ...)...

Nos missions

« L'Association a pour but de créer et gérer des établissements et services en faveur des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale et au bénéfice de tout autre type de situation de handicap. Elle initie, assume ou encourage la mise en œuvre de tous les moyens légaux et réglementaires propres à assurer l'épanouissement et la réinsertion des personnes en difficulté (sociale, sanitaire, familiale, professionnelle), de traiter toutes formes d'exclusion et d'assurer toutes mesures relatives à la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Son objet est donc social et médico-social ».

Deux grandes fonctions se dégagent :

- *Politique*
 - Développement des actions de plaidoyer et d'influence, il s'agit d'apporter un éclairage sur les situations vécues par les personnes cérébro-lésées, leurs familles et les solutions à apporter pour promouvoir la pleine

citoyenneté ceci auprès des décideurs publics afin d'influencer les politiques publiques, mais aussi de la société civile.

- Représentation et défense des droits des personnes cérébro-lésées, de leurs familles et/ou proches aidants.
- *Gestionnaire*
 - D'établissements ou de services au bénéfice des personnes cérébro-lésées.
 - Développement et action au sein de réseaux, pour s'inscrire dans des projets départementaux, régionaux, nationaux et européens.

L'Association se porte garante de la qualité des services proposés.

Cela se traduit par :

- Le développement de services innovants permettant un accompagnement adapté aux besoins des personnes cérébro-lésées ;
- Des actions pour soutenir les personnes et les familles ;
- Des actions pour faciliter l'accès au droit commun, la participation et la citoyenneté des personnes cérébro-lésées, l'inclusion sociale ;
- Le développement de partenariat.

Le public bénéficiaire

L'association, à travers son établissement, a pour vocation l'accueil de personnes adultes atteintes de lésions cérébrales acquises, suite à un traumatisme crânien (accident de la voie publique, du travail, du sport, agressions, auto-agression, chute...), ou à un accident vasculaire (arrêt cardio-respiratoire, rupture d'anévrisme, ...), ou à une pathologie tumorale, toxique ou infectieuse.

Ces personnes ont pour particularité de ne pas pouvoir reprendre une activité professionnelle en milieu ordinaire. Elles nécessitent des soins réguliers et une réadaptation à la vie quotidienne et sociale.

La capacité d'accueil de l'établissement est de 32 places, dont 2 en accueil temporaire.

Territoire d'intervention

Les admissions dans l'établissement sont ouvertes à l'ensemble du territoire national. L'établissement privilégie cependant le territoire de la région Centre et limitrophe pour ne pas rompre les liens familiaux.

Dix places liées à la prestation d'aide sociale sont réservées en priorité au département de l'Indre.

L'organisation

L'association reconnaît la place et le rôle de l'ensemble des acteurs qui concourent à la réalisation de son projet. La vie associative repose sur une articulation entre les adhérents, les administrateurs, les familles, les salariés, les personnes accompagnées, les bénévoles et les partenaires.

L'association s'appuie sur la complémentarité de deux piliers : une gouvernance associative forte et une dirigeance efficiente. La première définit la politique et les orientations générales. La seconde est force de proposition et pilote la mise en œuvre concrète des projets.

Cela doit être un lieu de construction collective qui se traduit par un modèle de gouvernance participative.

La gouvernance associative

Les fondements en sont garantis par les statuts.

Les adhérents de l'association sont tous bénévoles.

Les adhérents se réunissent une fois par an lors de **l'Assemblée Générale de l'association**, dite assemblée générale ordinaire. Elle définit la politique générale de l'association de l'ATCF région Centre, vote les grandes orientations, et approuve les comptes de l'exercice clos à partir des rapports sur la situation financière et morale. Elle désigne les membres du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration (CA) peut être au nombre de 15 personnes. Il est composé d'adhérents : parents, amis, et représentants des personnes accompagnées. Il propose et assure la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'ATCF région Centre au travers du bureau, qu'il élit chaque année, et qui est composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) secrétaire-adjoint(e), d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) trésorier(e)-adjoint(e).

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et veille à l'exécution des décisions du CA.

La gouvernance associative repose sur des principes fondamentaux : la complémentarité des compétences, la transparence pour rendre compte de l'action conduite, la collégialité dans la prise de décision. Cette organisation permet l'échange, le débat et la prise de décisions.

Sur la démarche de la promotion de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance, un administrateur a été formé et nommé au sein du conseil d'administration, référent bientraitance, pour alerter et agir en cas de dysfonctionnement concernant la direction de l'établissement. Le référent bientraitance est en relation avec les référents bientraitance de l'établissement.

La dirigeance

Le directeur, par délégation du Conseil d'administration et en collaboration étroite avec le président et le bureau, participe à la mise en œuvre du projet associatif.

Il participe à la politique de communication, à la stratégie de recherche de ressources.

Il est invité à participer à la préparation, aux réunions du Conseil d'administration et du bureau et représente l'ATCF région Centre dans un certain nombre d'instances.

L'association dispose d'un siège social qui coordonne l'organisation de l'établissements et met en œuvre la politique associative, assurant une cohérence entre le politique et le technique. Le Directeur dispose d'un Document Unique de Délégation (DUD), de délégations et d'une fiche de fonction.

Les professionnels

Les professionnels de résidence Algira inscrivent leurs actions dans la dynamique associative. L'association favorise les réflexions et les projets. Les professionnels interviennent sur un socle de valeurs communes associant le respect, l'écoute et plus largement l'attention à chacun. L'association est guidée par la volonté de mettre en valeur les compétences des salariés et de les accompagner dans leur parcours professionnel, ceci dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences conduite par le directeur.

Le bilan du projet associatif 2015-2020 : Etat des lieux / diagnostic

Le bilan du projet associatif 2015-2020 est globalement positif puisque la plupart des objectifs ont été atteints, de nombreux projets ont abouti. Des membres du CA ont constitué un groupe de travail et plusieurs réunions ont été nécessaires pour élaborer le nouveau projet associatif. En amont l'URIOPSS Centre est venue en appui.

Mais, la crise sanitaire, début 2020, a altéré le fonctionnement normal en présentiel du Conseil d'Administration et contraint l'élaboration harmonieuse du nouveau projet associatif.

Pour mieux éclairer le projet sur cinq ans, il a été organisé une journée associative regroupant des familles, des personnes accueillies, le personnel, des partenaires et des élus. L'objectif de cette journée a été de faire le point sur l'évolution des politiques publiques actuelles et à venir, notamment celle orientée dans l'accompagnement des

personnes en situation de handicap vers une société plus inclusive et les impacts pour la résidence Algira. Des groupes de travail ont permis à chacun de pouvoir s'exprimer sur le sujet et venir alimenter notre réflexion.

Le travail de la commission est arrivé à son terme et a défini les axes stratégiques de l'association pour les cinq années à venir.

Les axes stratégiques du projet

1. Actions en direction des familles

Apporter aides et informations aux familles

Une attention particulière est portée à la famille et à l'utilisateur par le service social de l'établissement qui apporte soutien, conseils individuels, accompagnements administratifs, juridiques et aide à l'orientation.

L'association se fixe pour objectifs de :

- Se faire connaître des personnes qui sont en difficulté recherche de l'aide qu'elle peut fournir ;
- Accueillir les nouvelles familles ;
- Associer les familles au projet personnalisé de la personne accueillie...

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA, loi 2002-2) tient compte de la complexité de chaque situation et s'adapte à la singularité de chacun.

En cohérence avec le projet de vie de chaque personne, l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre les actions de prévention, de thérapie, de réadaptation et des activités culturelles et sportives.







Favoriser le dialogue des familles avec les professionnels

En collaboration avec la direction de l'EAM résidence Algira, l'association veille à :

- Organiser des réunions visant à faire connaître les actions menées par ses soins ou par l'établissement ;
- Prendre en compte les avis exprimés par les familles dans les instances de l'association ;
- Organiser des enquêtes de satisfaction et en faire retour aux familles ;
- Organiser des manifestations festives permettant par le biais de la convivialité, de faire la promotion de la solidarité entre les familles...

2. Actions en direction des personnes accueillies

L'association soutient la direction du Foyer dans son effort pour :

-  Prendre en compte l'accueil des personnes en situation de handicap ;
-  Garantir des conditions de vie dans un environnement bienveillant ;
-  Assurer aux résidents la qualité des soins ;
-  Assurer aux résidents la qualité des services (alimentation, blanchisserie, assurances, maintenance informatique...);
-  Faciliter l'inclusion sociale, et la participation à la vie de la cité ;
-  Permettre l'accès à la vie culturelle, à l'expression artistique, au sport...

Concert de la cantate d'Argenton-sur-Creuse
et de la chorale de la résidence Algira
le 30 novembre 2019



- ✿ Respecter le droit à l'autodétermination : il s'agit pour la personne accompagnée de faire ses propres choix, d'être acteur principal de la construction de son projet de vie, en bénéficiant d'un accompagnement qui lui facilite la compréhension des limites, des conséquences et des responsabilités qu'elle prend dans ses choix. Par cette démarche la personne accompagnée aura accès à une information éclairée permettant sa prise de conscience et aidant à sa décision, tout en gardant comme priorité pour l'accompagnant, l'écoute et le respect de son choix ;
- ✿ Favoriser l'accès des personnes potentiellement compétentes vers le secteur du travail adapté, l'insertion, l'intégration, l'inclusion...

3. Actions en direction des professionnels de l'EAM Résidence Algira

Les valeurs portées par l'association sont sources d'inspiration pour la qualité de vie au travail. En prenant en compte toutes les fragilités humaines, leur respect imprègne l'attitude des responsables face à l'environnement, qui est à la fois substance et cadre de vie pour nous-mêmes.

- ✿ Développer une politique de communication favorisant la transparence et la compréhension de la politique de l'association.
- ✿ Valoriser l'ensemble des professionnels.

L'association soutient la direction dans la mise en place d'actions visant à :

- ✿ Informer les personnels sur les évolutions du secteur médico-social et les impliquer ;
- ✿ Favoriser les attitudes d'écoute et de compréhension, favoriser l'amélioration continue des pratiques d'accompagnement des résidents et des familles ;
- ✿ Mettre en place une politique sociale en vue de concilier les attentes du personnel et le bien commun de l'entreprise sociale. Favoriser la prévention des risques psycho-sociaux ;
- ✿ Favoriser le développement et le maintien de l'emploi ;
- ✿ Mettre en place une politique de formation répondant à aux besoins, aux compétences et aux objectifs ;
- ✿ Maintenir une politique de bienveillance et de prévention de la maltraitance (application de l'article L313-24 du CASF).

4. Actions en direction des partenaires

L'association s'inscrit dans un réseau départemental et national pour soutenir son action globale en faveur du public concerné par la cérébro-lésion acquise, pérenniser sa gouvernance et le fonctionnement de ses services.

L'ATCF région Centre a adhéré dès sa création à l'UNAFTC. L'UNAFTC rassemble des personnes morales et forme un réseau présent sur l'ensemble du territoire national, France métropolitaine et DOM-ROM.

Ce réseau se compose de :

- 51 AFTC, Associations de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés ;
- 77 GEM, Groupes d'entraide mutuelle, portés par des associations de personnes cérébro-lésées ;
- Plus d'une centaine d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, dédiés à l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de traumatismes crâniens, de lésions cérébrales.
- D'autre part, l'ATCF région Centre développe des partenariats avec les autres associations et instances du territoire national. Elle étudie la possibilité de coopération avec les associations de proximité dans une perspective de mutualisation des moyens et donc de rationalisation des dépenses.

✿ *Le tissu local : municipalité, commerces, services publics, santé*

L'EAM Résidence Algira est implanté depuis 20 ans dans la commune comme une extension du bourg. En vingt ans, beaucoup de commerces ont disparu, mais d'autres ont fleuri, dont une maison médicale.

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, les liens avec la résidence se sont rapprochés dans un partenariat de proximité. Le Maire et une Conseillère font partie du Conseil d'Administration.

La communication externe

A l'échelle locale, mais aussi régionale et nationale, les représentants de l'association incarnent l'ensemble de l'organisation. Ils sont porteurs des valeurs, des pratiques réintroduites dans le projet associatif et ses orientations. Ils s'efforcent de faire reconnaître la spécificité de l'établissement et d'en diffuser l'image positive aux familles, aux divers partenaires, aux autorités de contrôle et de tarification, aux élus et aux politiques, au grand public. Cette communication passe aussi bien par l'accueil de journalistes lors d'événements importants, de tournages de documentaires télévisés en particulier sur TF1, Bip TV, ... d'articles de presse et par l'alimentation régulière du site internet de l'association.

L'association et l'établissement poursuivent leur politique de développement de partenariat, de coopération et celui de leur démarche d'amélioration continue de la qualité.



SEPT A HUIT reportage de septembre 2021

Les axes de progrès à poursuivre, les axes de développement

La crise sanitaire a bouleversé un certain ordre établi, tant auprès de la vie des personnes accueillies que celle des professionnels.

Depuis plusieurs années, nous constatons de nombreuses réformes dans le secteur social et médico-social qui engendrent une profonde mutation à bien des niveaux de l'exercice de notre travail.

C'est aussi malgré les crises successives, l'occasion d'opportunités nouvelles, une complexité qu'il faut dénouer pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent, mais dans la réalité actualisée de notre environnement.

Nous sommes au service des personnes accueillies et de leurs familles, étayés par l'expertise des professionnels de la Résidence Algira que nous remercions vivement.

Dans cet environnement en pleine mouvance, nous gardons le cap et devons renforcer en interne et en externe de nouveaux axes de progrès :

Axes de progrès à poursuivre

- Renforcer l'association par l'apport de nouveaux administrateurs ;
- Travailler à une plus grande implication et coopération des familles ;
- Faciliter l'utilisation des outils de vidéo-conférences employés pendant le confinement ;
- Améliorer le cadre de vie des personnes accueillies et la qualité de vie au travail des professionnels ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité...

Projets en cours

- La PéVA® (La Pédagogie de la Vie Autonome), formation initiée par l'institut du mai (appel à candidature) ;
- L'ESMS numérique, en partenariat avec l'ADPEP 36 (appel à projet), développement de l'outil informatique sur le secteur médico-social ;
- Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie des personnes accueillies : suivi de la réfection de l'ensemble des salles de bain individuelles...

Axes de développement

- Renforcer le dispositif de réinsertion par le logement, faciliter et développer l'inclusion ;
- Rechercher et définir des solutions de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes...

Mémoires envolées



Retrouver une autonomie

Un reportage de Marion Cieutat et Justine Rousseau diffusé dans "Envoyé spécial" le 20 avril 2023 sur France 2 et réalisé à l'EAM Résidence Algira.

Sébastien, 37 ans, oublie régulièrement le présent depuis qu'en 2009, il a fait une chute d'une dizaine de mètres. Il se souvient parfaitement de sa vie avant l'accident, mais le présent lui échappe, et il doit tout noter dans un agenda. Reconnu handicapé à 80%, il vit depuis six mois dans un Foyer d'accueil médicalisé pour adultes victimes de lésions cérébrales. Il y est inscrit à un projet personnalisé d'accompagnement qui doit le préparer à plus d'autonomie, et à retravailler. Comment vivre au quotidien quand on souffre d'amnésie ? Comment se reconstruire et retrouver confiance pour aller de l'avant ?